

D.I.U : REEDUCATION VESTIBULAIRE (FMC MG-SPE)

Equipe organisatrice

- Universités de Paris VI, VII, Limoges, Strasbourg I et Reims
- Directeurs d'enseignement : B. MEYER, P. TRAN BA HUY, J-P. SAUVAGE, A. GENTINE, A. CHAYS
- Coordinateurs de l'enseignement : B. COHEN, A-M. EBER, M. TOUPET, C. VAN NECHEL

Objectif

- Initier les candidats à la pratique de la rééducation des troubles de l'équilibre, notamment d'origine vestibulaire.

La rééducation est une technique récente, peu connue et complexe. L'enseignement regroupera les connaissances actuelles de la clinique ORL, ophtalmologique, neurologique et psychiatrique.

Elle inclura les données les plus récentes de la recherche fondamentale, notamment dans le domaine des neurosciences. Cette approche multidisciplinaire sera théorique et pratique, et permettra une formation complète et élargie sur la fonction récente de rééducateur vestibulaire.

Durée et organisation

Trois sessions de trois jours chacune, totalisant 36 h d'enseignement magistral, 12 h de travaux dirigés et 12 h de stage pratique, soit 60 h au total.

L'enseignement magistral se déroulera à la Faculté de l'hôpital Saint-Antoine.

Stage pratique : 1/2 journée par session dans un centre de rééducation.

Travaux dirigés : 1/2 journée par session à la Faculté de l'hôpital Saint-Antoine : une attention particulière sera accordée aux aspects quotidiens de la rééducation vestibulaire, (présentation de cas, projection vidéo de cas cliniques et de traitement).

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les docteurs en médecine, et en particulier les médecins ORL, ophtalmologues et neurologues, les kinésithérapeutes, les psychomotriciens, les orthoptistes,
- les étudiants de 3^{ème} cycle en médecine ou en neurosciences.

Les candidats seront sélectionnés sur le CV et leur lettre de motivation.

Le nombre d'inscrits est limité à 20 étudiants.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

300 euros pour les étudiants

600 euros pour les professionnels de santé

Evaluation des connaissances

Examen écrit : 2 sujets comportant 1 thème du cours (noté sur 20) et 1 cas pratique (noté sur 20).

Mémoire de synthèse de données de la littérature, à partir d'une liste de sujets préétablis concernant un

thème du cours et qui sera corrigé par les enseignants et noté sur 20.

Seront déclarés admis les étudiants ayant obtenu la moyenne sur le total des 3 épreuves.

Renseignements

**Secrétariat du Professeur A. CHAYS,
Service d'ORL du CHR-CHU de REIMS
tél. 03.26.78.71.25 - fax 03.26.78.82.25**